

Une Revue d'Armes en 1707

Autor(en): **Galbreath, D.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-34293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une Revue d'Armes en 1707

par D. L. Galbreath.

« Homme de vieille roche, grand collectionneur de curiosités historiques », c'est ainsi que Vuilleumier a caractérisé Samuel Olivier, mort pasteur à Bercher en 1735, que les amateurs d'histoire connaissent surtout comme généalogiste. Ses *Tableaux des Paroisses* qui, grâce à la générosité de M. Charles Gilliard, se trouvent actuellement à la Bibliothèque cantonale, sont un monument des plus précieux pour l'histoire de l'église vaudoise et pour les conditions du pays pendant le premier tiers du XVIII^{me} siècle. Olivier se servait de carnets, qui semblent l'avoir accompagné pendant bien des voyages, pour noter non seulement tout ce qu'il apprenait sur les paroisses, les cures et les ministres, leurs devoirs et leurs traitements, mais pour y inscrire aussi les noms des « races » habitant les villages et le nombre des feux. Il est amusant de trouver parfois à la fin de la liste des bourgeois et des habitants, soigneusement distingués les uns des autres, la mention, signe d'un intérêt moindre, « et un allemand », « et un granger allemand ». Dans les vides des pages Olivier a noté, de son écriture minuscule et d'un dessin net et caractéristique, une grande quantité d'armoiries, de cachets, de pierres sculptées, de vitraux et de tableaux armoriés qu'il a vu à telle date,

soigneusement indiquée, et dont presque la totalité a disparu. C'est ainsi que nous apprenons qu'il se trouvait un grand vitrail à l'église Saint-François de Lausanne, datant de 1670, aux armes de tous les 28 conseillers de Lausanne, qu'il y avait un Tableau aux armes du Conseil de Grandson, de 1698, « au poile de Conseil », un « Tableau des 12 et 24 d'Orbe » de 1686 à l'hôtel de ville d'Orbe, et une série de panneaux armoriés des baillis d'Yverdon, semblable à celle toujours existante de Grandson, « à un des poiles du chateau ».

Nous avons cité, dans le second volume de l'*Armorial vaudois*, le manuscrit le plus considérable de cette trouvaille comme *MS Olivier 1713*, d'après l'année en laquelle les listes des avoyers, des baillis et des ministres semblent avoir été arrêtées une première fois, mais Olivier doit avoir déjà commencé ces notes en 1707 ou même plus tôt, et les dernières inscriptions de sa main datent de l'année précédent celle de sa mort (1734).

L'intérêt éveillé que Samuel Olivier portait à tout ce qui l'entourait l'a amené en 1707 à vouer la partie vide d'une de ses pages à la description d'une revue d'armes d'autant plus intéressante pour nous qu'il s'y trouve sept drapeaux vaudois. Le moyen tout indiqué de reproduire cette description aurait été d'en donner une photographie, texte et dessins ensemble, mais toute la notice ne prend dans la page qu'un espace de sept centimètres sur neuf, et comme les dessins des drapeaux, bien que parfaitement clairs à la loupe (sauf un), n'ont que quatre ou cinq millimètres de large et de haut, le lecteur n'aurait rien pu déchiffrer sur une reproduction en autotypie. Aussi nous avons préféré relever les drapeaux et les faire redessiner par M. F. Bovard.

Voici le texte d'Olivier :

*Le lundy 27 juin 1707 Reveüe des armes au Ball: de
Rom: dans le champ de Barnay qui est au midi
de Cossonay.*

La Colonelle de Mr de Mesery, drapeau noir
cœurs rouges enflames d'or (fig. 1). Elle
avait de hauts et bas officiers et bas
officiers et 160 soldats ** 160

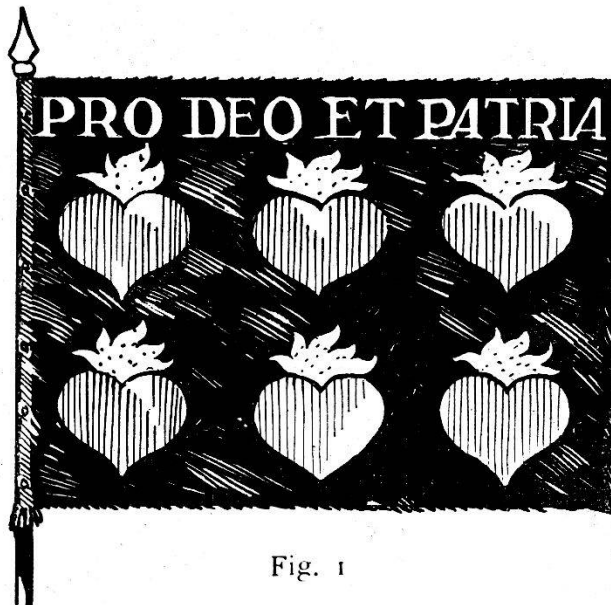


Fig. 1

Un autre petite compagnie sans drapeaus	15	64
La 3 ^e des fusilliers de Mr Roy de Romain- motier sans drapeau	15	100
La 4 ^e de Mr de Disy sans drapeau	9	56
La 5 ^e de Mr D'orny sans drapeau	11	96
Les Restans		
Mr Rochat de l'Abbaye (fig. 2)	17	84
La Compagnie du Lieu (fig. 3)	15	88
La Compagnie du Chenit (fig. 4)	18	108

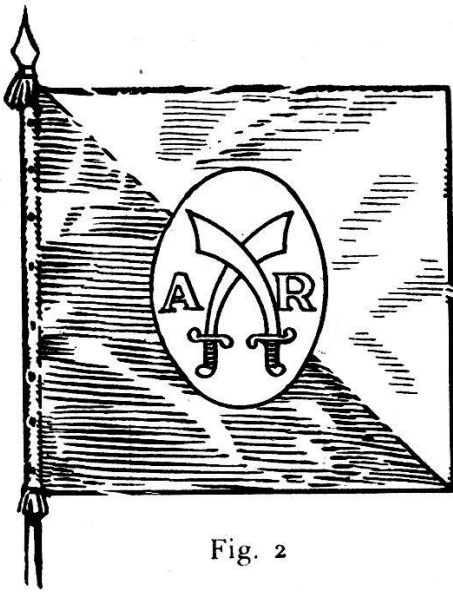


Fig. 2

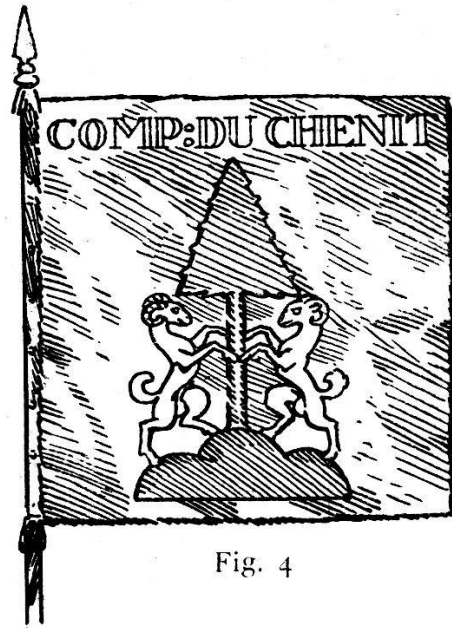


Fig. 4

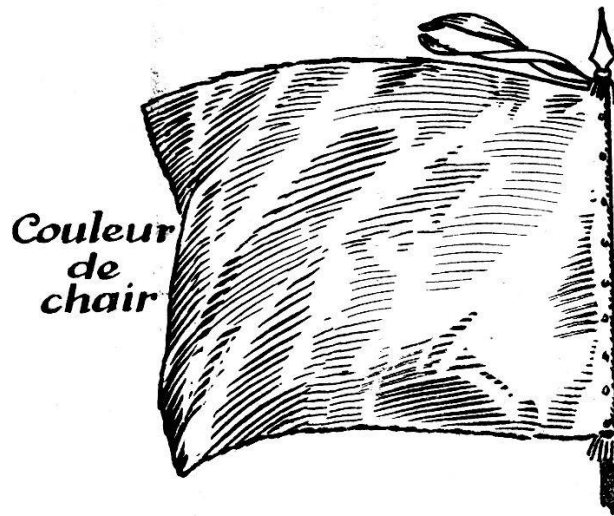


Fig. 3

Celle de M. le Cap. Olivier de la Sarra (fig. 5)	17	96
Celle du Vieillard de Vallorbe (fig. 6) . . .	19	108
Celle du chast. de Romainmotier (fig. 7) . .	32	128
<hr/>		
Ces Onze Comp: ont h: et bas Offs (Cap: sergt caporal chirurgien tambour fiffre) .	168	1088
la Colonelle	**	

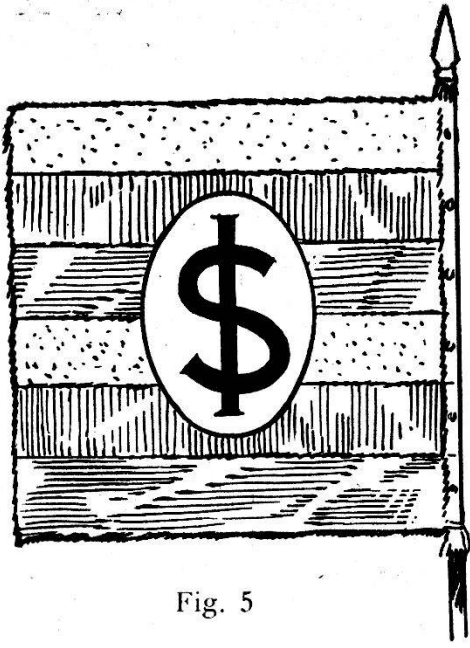


Fig. 5

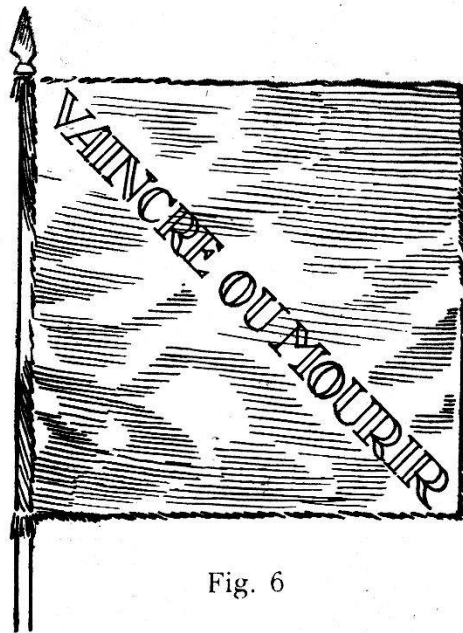


Fig. 6

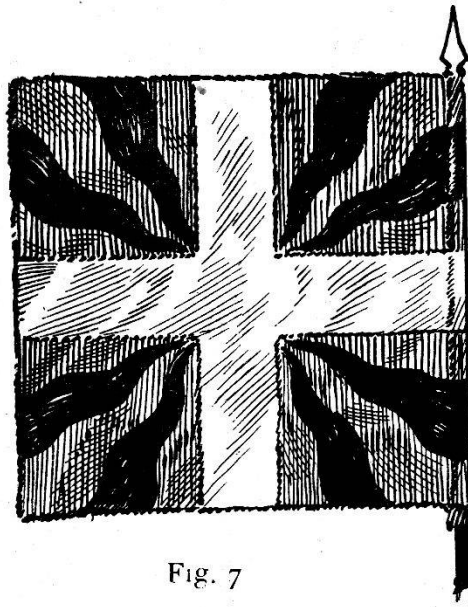


Fig. 7

dans ce nombre d'Officiers ie mets 31 tam- bours, 7 drapeaux, 6 Cuirassiers, 15 ou 20 postillons à cheval et autant à pied . . .	46
2 Caissons, 19 chariots	42
<hr/>	
Doit s'y trouver le nombre de 14 à 15 cens hommes	1176

Que l'on nous permette d'insister un peu sur l'importance de cette petite trouvaille pour la connaissance de nos drapeaux, car la période qui va de la fin de l'époque des drapeaux héraldiques, vers 1550, aux ordonnances du XVIII^{me} siècle (Berne 1766), est presque un désert. Nous ne connaissons en effet jusqu'à présent pour cette époque que deux drapeaux vaudois, celui de la compagnie Tacheron de Moudon, et celui de Cully, et ce dernier seulement parce qu'il fut pris à la première bataille de Vilmergen en 1656 et reproduit dans un Armorial lucernois (*Arm. zur Gilgen*, à la Bibliothèque des Bourgeois de Lucerne, autrefois à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne). M. F. Th. Dubois l'a fait connaître par son précieux *Calendrier héraldique vaudois*, année 1906. Un meilleur dessin a été retrouvé depuis dans l'*Armorial de Vilmergen*, actuellement à la Bibliothèque des Bourgeois, à Lucerne. Le drapeau Tacheron se trouve au Musée du Vieux-Moudon.

Pendant cette période intermédiaire la fantaisie régnait en maîtresse sur le dessin des drapeaux. A notre revue d'armes de 1707 la bannière flammée noire et rouge, à la croix traversante, introduite partout dans l'armée bernoise par l'ordonnance de 1766, ne se trouve qu'une fois : elle appartient à la compagnie du châtelain de Romainmôtier ; c'est pour ainsi dire le drapeau le plus officiel de tous les sept, sans être le plus important. Le drapeau de la Compagnie Colonelle, celle de M. de Mézery, est probablement aux couleurs personnelles du commandant : évidemment les cœurs enflammés n'ont rien à voir avec les armoiries des Rolaz, alors seigneurs de Mézery, qui portent *de sable fretté d'or*. Seul le champ noir rappelle le blason du seigneur. Le drapeau de la compagnie du Capitaine Olivier de la Sarraz semble être celui de la

ville de La Sarraz, car il montre la marque de la ville, un S et un trait vertical entrelacés (marque que nous connaissons déjà par des sceaux et des pierres sculptées du XVII^{me} siècle) ; la marque est placée dans un écusson rond brochant sur un fascé de six pièces, rouge, jaune et bleu. Ces couleurs seraient-elles celles de la ville, basées sur les armes des anciens seigneurs, ou celle du capitaine Olivier, dont les armes montrent les mêmes émaux ? « M. Rochat de l'Abbaye » plaça dans un champ divisé en biais en blanc et bleu, un écusson ovale portant deux cimenterres croisés en sautoir et les lettres AR ; ce sont ses couleurs de livrée et ses armes. Ces trois drapeaux relèvent directement des étendards des grands seigneurs de la fin du moyen-âge, qui portaient, sur un fond aux couleurs de la livrée du seigneur, parfois à une couleur, parfois à deux, à trois ou même à quatre, des emblèmes héraldiques ou autres, souvent accompagnés d'une devise.

On voit que l'influence de la féodalité est en bonne partie remplacée par celle des communes. Ni M. de Dizy, qui est un Darbonnier, ni M. d'Orny, un Gingins, membre du Conseil Souverain de Berne, n'ont cru devoir doter leurs compagnies de drapeaux. A part la compagnie colonelle, il n'y a que les compagnies fournies par les villes et communes qui se rendent à la revue derrière leurs drapeaux.

La compagnie du Lieu a un drapeau uni, « couleur chair ». C'est le drapeau de la compagnie du Chenit sur le dessin duquel il nous reste quelques doutes. Mécontent de son premier dessin, Olivier l'a répété en l'agrandissant un peu. Nous croyons pouvoir affirmer que les deux animaux ne sont ni lions, ni chiens, ni taureaux, ni ours, ils nous semblent être des béliers et nous devons prier nos lecteurs d'accepter cette identification comme étant

la plus probable. Ce sont les armoiries du Chenit, tombées en oubli depuis. Enfin le drapeau de la compagnie commandée par le personnage énigmatique qu'est « le Vieillard de Vallorbe » est tout bleu et porte en bande la devise *Vivre ou mourir*. Notons pour finir qu'Olivier a indiqué à la suite des armes des baillis de Lausanne, de la même façon, mais malheureusement sans dessiner les drapeaux, une revue d'armes tenue à Lausanne en 1713.

Les objectifs des Suisses dans la guerre de Bourgogne.¹

De Lille à Innsbrück, en passant par Paris et Dijon, Berne et Zurich, les archives paraissent avoir livré tous les documents caractéristiques relatifs aux causes de la guerre de Bourgogne. Les faits sont connus, établis, et l'on ne peut ajouter que des détails aux récits publiés. Mais leur enchaînement et leur interprétation demeurent objet de controverse. Les points de vue dépendent des personnages ou des nations qui nous intéressent. Pour l'époque, on sera français ou bourguignon ou savoyard, et l'attitude des Suisses est plus complexe qu'elle n'apparaît tout d'abord. C'est à la définir que vous vous voudrez bien me permettre ce bref exposé.

* * *

Deux hommes sont en présence qu'animent deux volontés et deux tempéraments contraires. Charles-le-Témé-

¹ Etude présentée le 28 mai 1935 au Congrès des sociétés savantes de Bourgogne, à Dijon.